

12E09

Pointe de la Tour

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Expé
 N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Expé
 N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Expé
 N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Expé
 N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Expé
 N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Substance extraite

A) Argent	C) Or	G) Graphite	U) Uranium
B) Sable de silice	I) Indium	P) Pierre concassée	X) Cobalt
C) Cuivre	J) Tungstène	R) Roches minérales	
D) Pierre d'impregnation	M) Manganèse	S) Sable	
E) Minerai de fer	N) Terre noire	T) Tourbe	

Statut du site d'extraction
 O) Ouvert, C) Conditions, Q) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'Etat ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte de la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel
- Périmètre urbanisé
- Territoire soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où le droit de jacobinage et de désignation sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Piogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Bétiampite, Essipk, Mashouahsh, Nutsahkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 22°07' avec une variation annuelle décroissante de 6.5".

Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m.E Coordonnée U.T.M. Zone 20

Echelle 1:50 000

1000 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

12E09	12E10	12E11
12E08	12E09	12E10
12E07	12E08	12E09

